

Réunion de la CSS

Société EPV à Haulchin et ANTARGAZ à Thiant

Lieu : UT de Valenciennes
Date : Le 19 février 2015

Participants:

Mme BAILLEUX Présidente de la CSS, Maire d'Haulchin

Collège administration

M. PARENT Sous-Préfecture de Valenciennes
M. LEBON DDTM
Mme CHEVALIER DREAL
M. SANTERRE DREAL

Collège collectivités

M. BIREMBAUT Mairie de Denain

Collège riverains et associations

M. FREMERY Comité des riverains d'Haulchin
Mme GARCON Riverain de la commune de Thiant

Collège exploitant

M. SAUVAGE ANTARGAZ
M. DUBUS ANTARGAZ
M. CHAUVET EPV
Mme THIMONIER EPV

Collège salarié

M. MAILLIARD ANTARGAZ, CHSCT

Personnes qualifiées

M. FOUCRIER SDIS 59, prévision G4
M. LENGLEMEL SDIS 59, Douchy Les Mines
Mme COLOMB S3PI-HCD
M. JABLOWSKI S3PI-HCD
Mme NEYS S3PI-HCD

Ordre du jour

I.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPV à Haulchin pour l'année 2014 (risques technologiques et risques chroniques)	3
II.	Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ANTARGAZ à Thiant pour l'année 2014 (risques technologiques et risques chroniques)	4
III.	Questions et échanges	5

La séance est ouverte à 10 heures 10.

I. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement EPV à Haulchin pour l'année 2014 (risques technologiques et risques chroniques)

M. CHAUVET rappelle qu'EPV est une SAS de stockage et de chargement de carburant (essence, gazole, fioul) à destination des stations-services. Le site comprend quatre postes pour chargement en source et trois postes pour chargement en dôme. L'approvisionnement est effectué par pipeline. Le site est certifié ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (sécurité du travailleur).

1. Formation

Deux opérateurs ont été recrutés en 2014 pour un effectif de neuf salariés et sont toujours en cours de formation. Deux à trois ans de formation sont nécessaires pour qu'un opérateur soit pleinement opérationnel. 19 formations ont été réalisées en 2014 (soit 73% par rapport au prévisionnel) pour un total de 30 jours de formation.

Une formation à l'utilisation des installations du site et à la sécurité est dispensée aux chauffeurs (qui réalisent eux-mêmes leur chargement), en complément de leur formation réglementaire en transport de matières dangereuses.

2. Prévention des risques – actions réalisées

L'étude de dangers a été révisée en 2014 et une campagne d'information des populations autour des sites SEVESO a été mise en œuvre, avec la distribution de plaquettes et d'affiches pour les mairies concernées.

EPV a réalisé le contrôle annuel de l'exposition professionnelle au benzène ainsi que la mesure légionnelle. Le diagnostic technique amiante a également été mis à jour.

Le suivi des eaux rejetées a enregistré deux légers dépassements en 2014 liés aux fauchages des abords du bassin. Le suivi semestriel des eaux souterraines par piézomètres n'a quant à lui permis de constater aucun dépassement.

Les actions en matière de sécurité ont porté, entre autres, sur la mise à jour du Document Unique, une campagne de sécurisation des accès et la reprise des zones de circulation autour des postes de chargement.

Deux inspections de la DREAL ainsi qu'une inspection du travail et un audit interne ont eu lieu en 2014.

3. Travaux réalisés pour la maîtrise des risques

Les investissements, dont le budget s'est établi à 1,6 millions d'euros, ont principalement porté en 2014 sur l'entretien des installations et en particulier sur la décennale de bacs, qui assurent après nettoyage et contrôle leur exploitation pendant dix ans.

Un chantier de défense contre l'incendie a été lancé, afin qu'EPV soit autonome en la matière à l'échéance 2018. Le SDIS continuera à intervenir en renfort des moyens internes.

4. Maîtrise du risque incendie

M. CHAUVET indique que le personnel est formé au risque incendie. Des exercices sont également réalisés régulièrement avec le SDIS.

5. Compte rendu des incidents et accidents

Aucun événement de nature à générer des effets à l'extérieur du site ni accident de travail n'a été enregistré en 2014. 517 jours sans accident ont été comptabilisés.

6. Compte rendu des incidents

Suite au déploiement de la supervision unique, il a été relevé un problème de communication entre l'automate DCI et la supervision. Autre incident : une fuite au niveau d'un dilatoflex due à un vieillissement prématué. Le dilatoflex a été remplacé.

7. Actions programmées pour la maîtrise des risques

Plusieurs travaux sont prévus sur les installations, dont l'amélioration du chargement des contaminants ou la mise en place de détecteurs gaz au PCC.

Le POI sera également revu en 2015.

De plus, EPV souhaite obtenir la certification ISO 50001 sur l'efficacité énergétique.

M. FREMERY rappelle que Mme BAILLEUX s'était étonnée lors de la précédente réunion de l'absence d'événements.

M. CHAUVET explique que la législation a fait évoluer la taille des événements, qui est calculée par rapport à la dimension des cuves. Un débat s'est tenu sur la nécessité d'augmenter la taille des événements sur les bacs de plus de 20 m³.

M. SANTERRE précise que ces bacs peuvent être plus fragiles et dans ce cas la mise en place d'événement n'est pas systématique.

M. LEBON souhaite connaître les conditions du dernier accident.

M. CHAUVET explique qu'un intervenant extérieur s'est coupé le doigt dans le cadre d'un relevage de béquille pour l'inspection d'une cuve.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ANTARGAZ à Thiant pour l'année 2014 (risques technologiques et risques chroniques)

1. Activité

M. SAUVAGE indique qu'ANTARGAZ vend du gaz de pétrole liquéfié (butane et propane), une source d'énergie propre à haut rendement énergétique. ANTARGAZ détient 7 centres emplisseurs et 17 dépôts relais pour l'activité vrac en France. Le centre de Thiant stocke 2 200 m³ de gaz, hors produits conditionnés. Les produits sont reçus par wagons et camions-citernes et distribués en vrac ou en bouteilles.

2. Risques et périmètre de sécurité

Le GPL présente des risques incendie et d'explosion. En raison de l'absence de benzène et de son évaporation dans l'atmosphère, il ne présente pas de risque toxique ni de risque pour l'environnement.

La prévention se fonde sur :

- la détection de gaz ;
- la détection de feux ;

- les boutons d'arrêt d'urgence ;
- le dispositif d'alerte ;
- la gestion de l'information.

3. Moyens de maîtrise des risques

En cas d'alerte, le site est isolé et les transferts arrêtés grâce à un système de vannes automatiques. Le centre dispose de systèmes d'arrosage automatique au niveau des sphères et des zones de chargement des camions.

En cas de déclenchement d'alarme lorsque le site est fermé, une centrale de télésurveillance située à Biarritz prévient les deux salariés toujours d'astreinte sur le site. En cas de déclenchement d'une alarme anti-intrusion, la société SECURITAS est alertée.

4. Gestion de la sécurité

Au niveau de la stratégie de sécurité, M. Sauvage explique que l'on retrouve d'une part les moyens de protection pour détecter les situations anormales, d'autre part, les moyens de protection pour permettre l'isolement et la protection incendie.

Ainsi, sur le site de Thiant, il est mis en œuvre une organisation de l'établissement visant à assurer la prévention des risques d'accident majeur.

5. Bilan annuel

Les salariés suivent des formations régulières. Trois exercices inopinés sont réalisés par an, en particulier en période hors exploitation afin de tester les astreintes.

Aucun accident ou incident industriel n'a été enregistré en 2013 et 2014.

Le centre a connu deux inspections DREAL en juillet et décembre 2014. Un audit interne a été réalisé en février 2015.

Les investissements en 2013 et 2014 ont porté sur :

- une étude sur la mise en place de la télésurveillance ;
- le remplacement des pompes GPL dans la zone de chargement camion ;
- la remise en état du compresseur GPL.

Les investissements prévus en 2014 et 2015 intégreront :

- le remplacement de la centrale de détection feu/gaz ;
- l'installation d'un détecteur d'orage qui permet d'anticiper l'isolement du site.

III. Questions et échanges

M. PARENT demande si la société SECURITAS a été testée.

M. DUBUS répond que SECURITAS réalise des rondes. Leur temps d'intervention est comparable à celui des astreintes, soit environ 10 minutes.

Mme BAILLEUX souhaite connaître l'effectif et le nombre de camions que reçoit le site chaque jour.

M. DUBUS indique que le centre compte 32 salariés. Le nombre de camions est difficile à déterminer car le centre reçoit également des wagons et les moyens de transport varient selon les jours.

M. FOUCRIER s'enquiert du statut du deuxième accès à ANTARGAZ.

M. DUBUS répond que le bornage du terrain à acheter a été réalisé. Des contrôles de pollution seront livrés début mars afin de permettre ensuite l'achat. Les devis des travaux sont prêts. Total ne souhaite pas intervenir avant la signature.

M. FOUCRIER signale que le PPI devra être remis à jour au deuxième semestre 2015. Le SDIS attend par conséquent la mise à jour du POI de la dite société, qui doit se faire avant cette date.

M. SAUVAGE indique qu'une étude nationale sur les risques du GPL est en cours. Le POI devra refléter les résultats de cette étude.

M. PARENT rappelle que la Préfecture a entamé un cycle de révision des PPI. ANTARGAZ peut d'ores et déjà travailler sur l'actualisation des aspects opérationnels de son POI sans attendre les études citées précédemment.

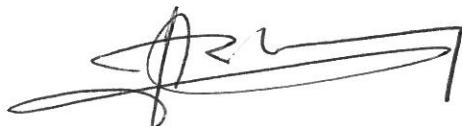
M. SANTERRE ajoute que le POI doit selon la réglementation être mis à jour au moins tous les trois ans. Néanmoins, les nouvelles informations doivent régulièrement y être intégrées. Le processus d'amélioration est continu. ANTARGAZ doit répondre aux demandes du SDIS.

M. JABLOWSKI signale qu'un document succinct reprenant les premiers gestes à réaliser en cas de déclenchement de sirène sera mis à disposition des sites industriels. Il sera ensuite distribué aux riverains et aux mairies concernées.

La séance est levée à 11 heures 25.

Le 27 avril 2015.

La Présidente de la CSS



Marie-Claire BAILLEUX